

<p>Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique</p> <p>180 – 10200 Shellbridge Way Richmond (Colombie-Britannique) V6X 2W7</p> <p>Téléphone (604) 214-2600 Télécopieur (604) 214-9881 Ligne gratuite 1 (888) 715-2200</p>	<p>Référence : A-100-3</p> <p>Catégorie : PHILOSOPHIE Objet : Emploi du masculin et du féminin</p>
	<p>Références : Autres</p> <p>Adoptée le : septembre 1997 Révisée le : 6 février 1998</p>

## ÉNONCÉ DE LA POLITIQUE

***Dans le but de favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes et de reconnaître le progrès de l'humanité, le Conseil scolaire croit qu'il faut écrire au long la forme féminine et la forme masculine des noms dans les documents produits par le Conseil scolaire.***

### Directives générales

Les règles de rédaction pour toute la documentation produite pour et par le Conseil scolaire suivront les règles contenues dans le guide intitulé : « Pour un genre à part entière - pour la rédaction de textes non sexistes » publié par le gouvernement du Québec.